

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL - C CIVEYRAC – P COLMACHE - Y COMUNELLO – C MOULIN – M RIVET – J STOECKLIN**Ont donné pouvoir** : S CHAPON à N ANGENIEUX
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL**Absents excusés** : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu supplémenteaire : JL MASSON

11 – Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont versées aux Associations qui participent à la vie du Village :

Il propose donc de verser :

SUBVENTION APE : 840 €

Subvention APEL : 300 €

Subvention OCCE : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les subventions votées

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, Maire,



Serge FAYOLLE, Secrétaire

